



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-huitième session

Point 44 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)**Note verbale datée du 3 octobre 2013, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et lui serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale le texte de la « Déclaration des groupes de soutien des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à l'Argentine sur la question des îles Malvinas » qui a été adoptée lors de la première rencontre des représentants de ces groupes, tenue à La Havane le 13 septembre 2013 et dont le texte est reproduit en annexe à la présente note au titre du point 44 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Malvinas.



**Annexe à la note verbale datée du 3 octobre 2013 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des groupes de soutien des pays d'Amérique centrale
et des Caraïbes à l'Argentine sur la question des îles Malvinas**

Les 12 et 13 septembre 2013 s'est tenue à La Havane la première rencontre des représentants des groupes de soutien des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à l'Argentine sur la question des îles Malvinas.

Au cours de cette réunion et au nom des groupes de soutien qui se sont créés dans nos pays respectifs, à savoir le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine et la Trinité-et-Tobago, nous les participants ici présents :

- Déclarons que la question des îles Malvinas est une affaire hautement prioritaire pour l'ensemble des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ici représentés;
- Réaffirmons que la question des îles Malvinas touche à la souveraineté, thème qui ne concerne pas seulement la République argentine, mais l'ensemble du continent latino-américain et caribéen, lequel a à maintes reprises vu sa propre souveraineté menacée; par conséquent, on ne peut en aucun cas considérer cette question comme une affaire de décolonisation isolée;
- Réaffirmons l'appui indéfectible que nous apportons à la revendication légitime de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, qui constituent une partie inaliénable du territoire national de ce pays frère d'Amérique latine;
- Soulignons qu'il est nécessaire, après 180 ans d'occupation illégitime des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, que ce pays se décide sans plus tarder à revenir à la table des négociations, et que reprennent les négociations sur la souveraineté de la République argentine, conformément aux dispositions de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale;
- Exprimons notre préoccupation devant les activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables menées illégalement par le Royaume-Uni sur le plateau continental argentin, en violation des dispositions de la résolution 31/49 dans laquelle l'Assemblée générale avait demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus qu'elle a recommandé;
- Condamnons la militarisation croissante par le Royaume-Uni de la zone contestée qui préoccupe les pays de la région;
- Nous félicitons des récentes prises de position sur la question des îles Malvinas des instances intergouvernementales régionales;

- Soulignons que la politique de nos gouvernements respectifs, qui consiste à soutenir résolument la position de l'Argentine, afin qu'elle parvienne à un règlement pacifique et négocié du conflit de souveraineté qui l'oppose au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des espaces maritimes environnants, traduit le sentiment de la société civile des pays concernés d'Amérique centrale et des Caraïbes;
- Remercions le Gouvernement cubain pour la position active et ferme qu'il a prise sur la question des îles Malvinas et pour les démarches entreprises par le Ministre des relations extérieures, Bruno Rodríguez Parrilla, qui, en mars de cette année, a accompagné son homologue argentin, Héctor Timerman, lors des rencontres que celui-ci a eues avec le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Président du Comité spécial de la décolonisation et les pays membres dudit Comité; à ces occasions, Cuba a, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), exprimé le soutien des pays de la région aux droits de l'Argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, conformément au communiqué adopté lors du sommet de la CELAC, le 28 janvier 2013;
- Souscrivons aux objectifs principaux qui ont justifié la création des groupes de soutien.

Nous décidons :

- i) D'appeler l'attention sur les principes fondamentaux qui légitiment les droits de souveraineté inaliénables et imprescriptibles de la République argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants;
- ii) D'appuyer la création dans les universités publiques et privées de chaires libres pour promouvoir les études et la diffusion des connaissances sur la question des îles Malvinas et leur décolonisation et sur la restitution à la République argentine de la souveraineté sur les territoires des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des espaces maritimes environnants; il s'agit en outre de tirer parti des nouvelles technologies de l'information et des communications et des réseaux sociaux, des courriers électroniques et de la conception de portails sur Internet pour faciliter les échanges entre les membres des groupes et susciter l'intérêt de la jeunesse pour cette question, afin de préparer la relève et la transmission intergénérationnelle;
- iii) De prendre des mesures favorisant la reprise des négociations sur la souveraineté, conformément aux dispositions de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et des autres résolutions sur la question des îles Malvinas, ainsi que la poursuite du dialogue établi dans le cadre du Comité spécial de la décolonisation, dans l'esprit de la séance organisée en juin dernier sur la résolution 2065 (XX);
- iv) De poursuivre diverses initiatives destinées à renforcer la solidarité des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes avec la cause argentine et d'en lancer de nouvelles dans le même but;

v) De remercier la République de Cuba et les membres du groupe cubain pour leur hospitalité et leur sollicitude, et pour l'amitié qu'ils nous ont témoignée;

vi) De considérer que le soutien au Gouvernement et au peuple argentins concernant la question des îles Malvinas est essentiel et revient à œuvrer en faveur de l'intégrité territoriale de l'ensemble de la zone de l'Amérique latine et des Caraïbes, tout en revendiquant pour cette zone un statut de zone de paix aux yeux du monde.

Adoptée à La Havane (République de Cuba), le treize septembre 2013
